



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/33

Objet : Tableau des effectifs : mise à jour

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

09-04-2024

Date d'affichage :

09-04-2024

Nombre de conseillers :

*En exercice : 29

*Présents : 27 (pour les délibérations n°32 à 34), 28 (pour les délibérations n°35 à 44 et pour la n°48), 27 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

*Absents : 2 (pour les délibérations n°32 à 34) puis 1 (pour les délibérations n°35 à 44 et la n°48) et 2 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

* Dont pouvoirs : 8

* Votants : 27 (délibérations n°32 à 34) puis 28 (délibérations n°35 à 44 et n°48) et 27 (délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53.

Séance du conseil municipal
du lundi 15 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quinze du mois d'avril, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 32 à 44 et pour la 48), M. POURTAU Philippe, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 35 à 53), M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme AZPÉÏTIA Isabelle, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 45 à 47 et 49 à 53), M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 32 à 34), Mme DARRIEUMERLOU Virginie.

Pouvoirs : M. PEYNOCHE Gilles à M. FICHOT Julien, Mme BOINAY Marina à Mme GUTIERREZ Laurence, M. Maton Stéphane à M. DARDY Nicolas, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, Mme DUCORAL Héléne à Mme SABATIER Nathalie, Mme LISSAYOU Marion à Mme HARGOUS Françoise, Mme ROURA Florence à M. VIGNES Matthieu, M. SOORS Didier à Mme AZPÉÏTIA Isabelle.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme DARRIEUMERLOU Marie



Rapporteur : M. Hervé LABADIE

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 2°,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir la création de plusieurs emplois au tableau des effectifs au titre des avancements de grade de l'année 2024, à savoir :

- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe catégorie B à temps complet,
- un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe catégorie B à temps complet,
- un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe catégorie B à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe catégorie C à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal catégorie C à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe catégorie C à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer :

- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe catégorie B à temps complet,
- un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe catégorie B à temps complet,
- un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe catégorie B à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe catégorie C à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal catégorie C à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe catégorie C à temps complet.

Article 2 : de valider le nouveau tableau des effectifs ci-annexé.

Article 3 : de préciser que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par les réglementations en vigueur pour les emplois concernés.

Article 4 : que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,



Feuillet : 2024/

Le Maire

M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance

Mme Marie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérékurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



AGENTS TITULAIRES	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes	Dont TNC	ETP
Secteur administratif					
Attaché principal	A	1	1		1
Attaché	A	1	0		0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1		1
Rédacteur	B	1	1		1
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	7	7		6,40
Adjoint administratif territorial	C	5	5		5
TOTAL		16	15		14,40
Secteur technique					
Ingénieur Principal	A	1	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	3	2		2
Technicien principal 2ème classe	B	1	1		1
Agent de Maîtrise	C	4	3		3
Agent de Maîtrise principal	C	2	1		1
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	10	9		9
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	34	0,97
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	32	0,91
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	31,5	0,90
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	2	2	30	1,72
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	29	0,83
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	28	0,80
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	25	0,71
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	16	0,46
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	5	3		3
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	25	0,71
Adjoint technique territorial	C	6	4		4
Adjoint technique territorial	C	3	3	25	2,13
Adjoint technique territorial	C	1	1	23	0,66
Adjoint technique territorial	C	2	2	20	1,14
Adjoint technique territorial	C	1	1	18	0,51
TOTAL		49	41		36,45
Secteur médico-social					
Educateur de jeunes enfants	A	1	1		1
Educateur jeunes enfants classe exceptionn	A	1	1		1
Puéricultrice hors classe	A	1	1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1		1
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1		1
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	34	0,97
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	31,50	0,90
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	31	0,89
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	30	0,85
ATSEM ppal 1ère classe	C	2	2	28	1,60
Agent social ppal 1ère classe	C	1	1		1
Agent social ppal 2ème classe	C	1	1		1
Agent social	C	3	2		2
TOTAL		16	15		14,21
Secteur animation					
Animateur ppal 2ème classe	B	2	0		0
Animateur	B	5	2		2
Adjoint d'animation ppal 1ère classe	C	3	3		3
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	3	2		2
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	1	1	30	0,86
Adjoint d'animation territorial	C	4	2		2
Adjoint d'animation territorial	C	4	2	30	1,72



Adjoint d'animation territorial	C	1			
Adjoint d'animation territorial	C	1			
TOTAL		24	13		12,38
Secteur Police					
Chef de service de police municipale ppal 2è cl	B	1	0		0,00
Chef de service de police municipale	B	1	1		1
Brigadier-chef principal de police municipale	C	1	1		1
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1		1
TOTAL		3	3		3,00
Secteur Culturel					
Assistant de conservation ppal de 1ère classe	B	1	0		0,00
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1	1		1,00
Adjoint du patrimoine	C	1	0		0,00
TOTAL		2	1		1,00
TOTAL TITULAIRES		110	88		81,44
AGENTS NON TITULAIRES	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Dont TNC hebdo	ETP
Secteur administratif					
Responsable RH/Finances - attaché	A	1	1		1
Adjoint administratif territorial	C	2	0		0
TOTAL		3	1		1
Secteur technique					
Ingénieur	A	1	1		1
Technicien ppal de 2ème classe	B	1	0		0
Agent de maîtrise	C	1	1		1
Adjoint technique territorial	C	4	1		1
Adjoint technique territorial	C	1	1	21	0,60
Adjoint technique territorial	C	2	2	20	1,14
Adjoint technique territorial	C	1	1	17,5	0,50
Adjoint technique territorial	C	1	1	16,5	0,47
TOTAL		12	8		5,71
Secteur médico-social					
Agent social	C	2	2		2
ATSEM	C	1	1	28	0,80
TOTAL		3	3		2,80
Secteur animation					
Adjoint d'animation territorial	C	2	2		2
Adjoint d'animation territorial	C	11	11	30	9,46
Adjoint d'animation territorial	C	1	0	28	0,00
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	13	0,37
Adjoint d'animation territorial	C	2	2	10	0,56
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	9	0,26
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	7	0,20
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	5	0,14
Adjoint d'animation territorial	C	2	2	4	0,22
TOTAL		22	21		13,21
Secteur Culturel					
Adjoint de patrimoine	C	1	0		0
TOTAL		1	0		0
Contrats de droit privé					
Poste apprentissage service jeunesse	C	1	1		1
Poste apprentissage crèche	C	1	1		1
TOTAL		2	2		2
TOTAL NON TITULAIRES		43	35		24,72
TOTAL GENERAL		153	123		
ETP					106,16